

S O D K _ Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren
C D A S _ Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S _ Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

Les recommandations de la CDAS relatives aux enfants et aux jeunes mineurs non accompagnés dans le domaine de l'asile

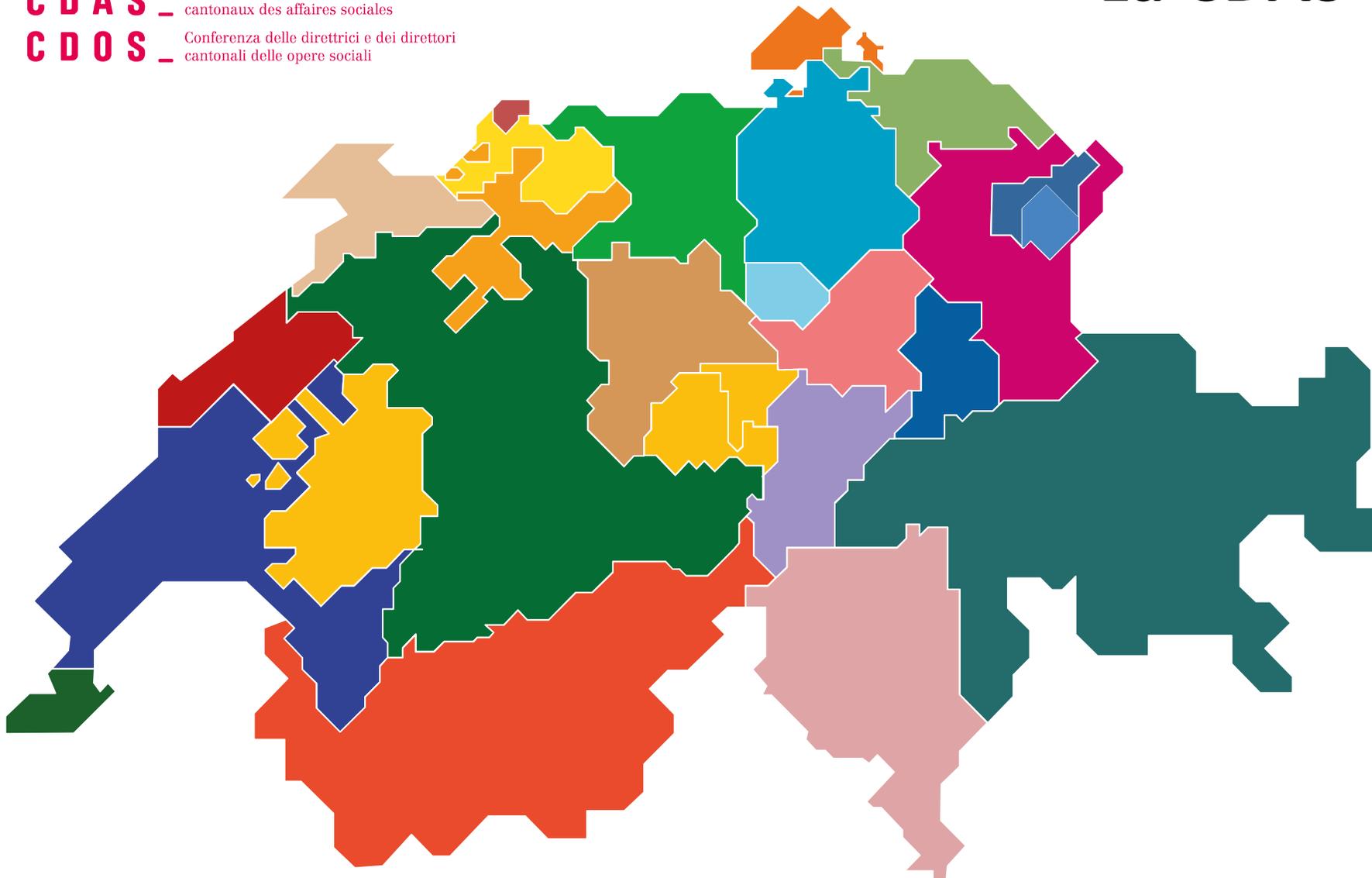
Martine Lachat Clerc
Responsable du domaine enfance et jeunesse, CDAS
Martine.lachat@sodk.ch

5 mai 2017

- La CDAS en quelques mots
- Origine des recommandations MNA
- Objectif et public-cible des recommandations MNA
- Contenu des recommandations MNA
- Lien avec les recommandations PEJ
- Bilan actuel et perspectives

- S O D K** _ Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren
- C D A S** _ Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
- C D O S** _ Conferenza delle direttrici e dei direttori cantonali delle opere sociali

La CDAS



Tâches de la CDAS

Principalement, la CDAS

- soutient, encourage et coordonne la collaboration entre les cantons dans le domaine de la politique sociale
- représente les intérêts des cantons vis-à-vis de la Confédération

Domaines d'activité de la CDAS

Politique sociale :

- Sécurité sociale
- Politique en faveur des personnes handicapées
- Familles et société
- **Enfance et jeunesse**
- **Migration :**
 - > **hébergement et encadrement des requérants
d'asile**

Recommandations MNA : Déclencheur

- Augmentation des demandes d'asile depuis 2014
- Depuis 2015 : répartition des MNA dans tous les cantons selon la clé de répartition du SEM et sans prise en compte des catégories d'âge
- Conséquence : nouveaux défis pour plusieurs cantons (nouvelles solutions et structures)
- Demande des cantons : formulation de recommandations communes visant à les soutenir dans l'élaboration de leur propre concept

Recommandations MNA : Processus

- Mandat du comité CDAS à son secrétariat général
- Collaboration avec les experts cantonaux, le HCR et les organisations
- Prise en compte de la charte des MNA
- Élaboration d'un projet réaliste du point de vue politique
- Consultation (Confédération, cantons, villes, communes, HCR et organisations)
- Approbation par l'assemblée plénière de la CDAS le 20 mai 2016

Recommandations MNA : Objectif et public-cible

- Harmonisation des mesures (normes minimales communes)
- Soutien pour les cantons (ainsi que pour les communes et les autres acteurs)
- Les recommandations ne sont ni contraignantes, ni directement applicables

Recommandations MNA : Principes fondamentaux

- Les MNA sont avant tout des enfants et des jeunes
- L'intérêt supérieur de l'enfant doit être garanti prioritairement dans toutes les décisions qui concernent les MNA
- Les besoins des MNA doivent être pris en compte
- Les MNA doivent être impliqués dans les décisions qui les concernent et leurs préoccupations et souhaits pris en compte dans la mesure où il est possible et judicieux de le faire

Standards minimaux

- **Hébergement**
- **Encadrement**
- **Représentation légale**
- **École et possibilités de formation postobligatoire**
- **Parrainages**
- **Personne de référence**
- **Passage à la majorité**
- Interprétariat communautaire et médiation interculturelle
- Collaboration entre les acteurs impliqués
- Aspects spécifiques de l'hébergement et de l'encadrement des MNA tenus de quitter le pays
- Les MNA comme (potentielles) victimes de la traite d'êtres humains et d'autres formes d'exploitations

Standards minimaux ?

Les recommandations ne traitent pas (ou pas dans les détails) :

- de la procédure d'asile
- du renvoi
- du regroupement familial
- de l'école
- de l'intégration
- des conséquences financières / des ressources

Recommandations PEJ : Objectifs et public-cible

Recommandations de la CDAS pour le développement de la politique de l'enfance et de la jeunesse dans les cantons

- Améliorer les conditions de vie des enfants et des jeunes dans les cantons
- Garantir aux enfants et aux jeunes un accès équitable et adapté aux prestations qui leur sont adressées
- Pour les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans

Recommandations PEJ : Contenu

- Les recommandations PEJ se basent sur les droits de l'enfant
- Réglementations contraignantes et instruments de planification
- Recommandations sur la qualité, l'accès et le financement des prestations de base de la politique de l'enfance et de la jeunesse
- Organisation et compétences des cantons

Bilan actuel et perspectives

- Étape clé (Standards minimaux)
- Difficultés : ressources financières
- 2016 – 2017 : Application dans les cantons
- Évaluation ?
- Échange – apprendre les uns des autres

S O D K – Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren
C D A S – Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

**« Les enfants et jeunes mineurs non accompagnés du
domaine de l’asile sont avant tout des enfants et des
jeunes. »**

Recommandations MNA

<http://www.sodk.ch/fr/domaines/migrations/mineurs-non-accompagnes-mna/>

Recommandations PEJ

<http://www.sodk.ch/fr/domaines/enfance-et-jeunesse/>